

Vos réf. : */*/2197307

Nos réf. : 34312bis

Annexes(s) :

Objet : La restauration de l'abbaye Notre-Dame du Vivier - NAMUR/Marche-les-Dames - sec A, 202D, 202E,... - EMAAR

Namur, le 14/11/2022

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

En réponse à votre lettre du 14/10/2022 (réceptionnée le 17/10/2022) relative à l'objet repris sous rubrique, je vous prie de trouver ci-dessous l'avis du Département de la Nature et des Forêts.

Considérant que le projet est situé en zones de parc, forestière, de services publics et d'équipements communautaires au plan de secteur, en partie à proximité immédiate du site Natura 2000 BE35004 « Vallée de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames », UGTemp2 « zone à gestion publique » ;

Considérant que cette nouvelle demande avec plans modifiés vise la restauration de l'abbaye ND du Vivier avec restauration de maçonneries, menuiseries et verrières, l'aménagement de bureaux, restaurants, salles de réception et d'un accueil touristique, la création de quatre gîtes;

Considérant que ce projet prévoit également la création de divers parkings qui ne sont étonnamment toujours pas repris dans l'objet de la demande (contrairement à ce qu'affirme le demandeur !!) ;

Considérant qu'une partie des travaux liés aux bâtiments existants (restaurant et terrasse de la chapelle, terrasse et restaurant d'été, au moins trois gîtes, ...) ont déjà été réalisés avant l'introduction de cette demande en cours et qu'il faudrait donc plutôt parler de régularisation partielle ..., ce qui n'est nullement et étonnamment pas évoqué au dossier ;

Considérant que si la plupart des travaux liés aux bâtiments existants ont été prévus sans augmentation importante d'emprise au sol, ils sont susceptibles d'affecter les populations de



CONTACT

DEPARTEMENT DE LA NATURE
ET DES FORETS

DIRECTION DE NAMUR

Avenue Reine Astrid 39

B-5000 NAMUR

Tél. : 081 71 54 00 - Fax : 081 71 54 10

namur.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Laviolette François

Attaché

Tél : 081/715406

0479/791441

Francois.laviolette@spw.wallonie.be

Nos réf: C.D. (72)

Vos réf :

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :

www.le-mediateur.be

Service public de Wallonie **SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**

chiroptères présentes de longue date dans la toiture (neuf espèces recensées !), certains accès en toiture ayant déjà été modifiés avec possible impact sur ces espèces protégées sans totale concertation avec mes services ;

Considérant qu'actuellement et depuis au moins deux ans, les eaux usées devenues beaucoup plus abondantes depuis le récent développement touristique du site sont rejetées directement dans la Gelbressée avec une certaine pollution observée sur place (!) ;

Considérant qu'au niveau du traitement des eaux usées qui s(er)ont beaucoup plus abondantes à l'avenir, le dossier prévoit la création de deux stations d'épuration (d'environ 100 EH chacune), avec rejet des eaux épurées vers la Gelbressée ;

Considérant que selon le dossier, les eaux usées de la porterie et des pavillons de jardin, non reprises dans les STEP en projet vu la distance trop importante de celles-ci, sont correctement épurées (fosse septique) ; cependant, des eaux grises apparaissent dans la Gelbressée à proximité des pavillons, ce qui signifierait éventuellement que ces fosses ne sont pas fonctionnelles et/ou aux normes (!) ;

Considérant que deux petits parkings existent déjà près des bâtiments et que deux autres parkings perméables seront réalisés au droit de zones actuellement végétalisées : le parking C (2500 m²) en zone de parc à l'état de prairie et le parking D, revu à la baisse (4800 m²) en zone de services publics et d'équipements communautaires avec déboisement de près de 50 ares de bois feuillu (forêt déjà présente sur carte Ferraris) ;

Considérant que la partie de bois concernée par le parking D recèle la présence avérée de nombreuses espèces de batraciens (9 espèces localement présentes) en migration, hivernage ou même reproduction (ornières forestières), avec notamment des individus de Salamandre tachetée observés dans la zone ;

Considérant que contrairement à ce qu'affirme ce nouveau dossier, la parcelle C reprise en zone forestière est bien reprise dans la demande de permis (le dossier indiquant d'ailleurs que cette parcelle n'appartiendrait pas au demandeur, ce qui serait donc faux !) ;

Considérant que ce projet de parking même revu à la baisse est susceptible d'impact potentiel sur les populations de batraciens, tous protégés avec dès lors nécessité d'obtenir une dérogation aux mesures de protection de ces espèces ;

Considérant par ailleurs que ce déboisement de 48 ares nécessaire au parking D entraînera divers impacts en matière de conservation de la nature (perte d'accueil pour la faune et flore sauvage en général, destruction d'habitats, fragmentation de la connectivité écologique en bordure de rivière de deuxième catégorie -Gelbressée-, impact sur la forêt adjacente par ouverture brutale du boisement, pollution lumineuse, impact des tranchées pour bornes de rechargement, ...) et de services écosystémiques (perte d'un puits de carbone, protection du sol et de l'eau, aspects paysagers, etc) ;

Considérant encore que l'inscription de ce parking D dans cette zone de services publics et d'équipements communautaires est dérogoire et contestable (intérêt public) ;

Considérant que le dossier n'étudie pas suffisamment les alternatives à ce déboisement (autres parkings en zone de parc sous-utilisée selon la norme de 15 % de la surface de la



CONTACT

DÉPARTEMENT DE LA NATURE
ET DES FORÊTS

DIRECTION DE NAMUR

Avenue Reine Astrid 39

B-5000 NAMUR

Tél. : 081 71 54 00 - Fax : 081 71 54 10

namur.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Laviolette François

Attaché

Tél : 081/715406

0479/791441

Francois.laviolette@spw.wallonie.be

Nos réf: C.D. (72)

Vos réf :

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :

www.le-mediateur.be

Service public de Wallonie **SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**

zone I, parkings sur plusieurs niveaux, petits parking longitudinal le long de la route nationale, parking longitudinal à l'est du chemin phasage du développement du projet en fonction de l'évolution du site, ... ;

Considérant que les données liées aux parkings sont contradictoires dans le dossier, notamment les différents plans du parking D sont différents (notamment en surface), la superficie du parking C reprise à la page 3/27 est de 2568 m² pour 1862 m² à la page 5/27 ... ce qui est gênant pour la bonne appréciation des choses ;

Considérant par ailleurs que selon la norme de 15 % maximum de la surface de la zone de parc à vouer au parking, cette même zone de parc (5.2 ha) pourrait donc accueillir au moins 78 ares de parking, soit un solde de plus de 50 ares supplémentaires, ce qui davantage que ce qui est prévu de l'autre côté de la route (parking D) avec impact minime sur le milieu naturel (pelouse rase pâturée) ;

Considérant que ce parking supplémentaire en zone de parc -à intégrer par des plantations- pourrait parfaitement se concevoir en épi tout le long du côté est du chemin arrière de la zone de parc, avec divers avantages à la clef : faible impact sur le milieu naturel, proximité du site, plus de nécessité de créer une passerelle sur la Gelbressée, réduction des coûts d'implémentation, ...) ;

Considérant par ailleurs que le sud de la parcelle 207G, soit environ 18 ares, est actuellement utilisé comme parking d'appoint avec un impact faible sur le milieu naturel et la proximité immédiate des infrastructures notamment (le DNF serait favorable à ce que ce parking soit officialisé) ;

Considérant que si le dossier mentionne l'installation de luminaires extérieurs (accès, parkings, bâti restauré en général, ...) avec des couleurs de lumières moins impactantes pour la faune en général, les risques d'augmentation de pollution lumineuse dans un fond de vallée sensible à forte population de chiroptères, d'oiseaux nocturnes et d'entomofaune sont réels ;

Considérant la politique du fait accompli pour divers aménagements qui n'ont pas attendu les autorisations correspondantes ;

Considérant les diverses zones d'ombre du dossier (destination exacte des eaux usées de la porterie et des pavillons, étude d'alternatives moins impactantes en matière de déboisement, impact des travaux déjà effectués notamment sur les chiroptères avec dérogation apparemment nécessaire, surface exacte du parking C, réelle prise en compte de l'impact potentiel du projet sur le site Natura 2000 voisin, etc), et le fait que ce projet est susceptible d'impact en matière de conservation de la nature (voir supra) et de services écosystémiques ;

Considérant que le caractère naturel et patrimonial exceptionnel de ce fond vallée ne se prête pas à un tel développement d'infrastructures d'accueil en bordure de site Natura 2000, lequel n'a pas fait l'objet de prise en compte satisfaisante dans le dossier malgré la présence d'espèces Natura 2000 au niveau du site de projet (chiroptères, avifaune) ;

J'émet un **avis défavorable dans les conditions actuelles du dossier.**

Je serais ouvert à revoir cet avis en présence d'un dossier dénué de zones d'ombre, de contradictions et plus équilibré en matière d'impacts sur le milieu naturel



CONTACT
DEPARTEMENT DE LA NATURE
ET DES FORETS
DIRECTION DE NAMUR
Avenue Reine Astrid 39
B-5000 NAMUR
Tél. : 081 71 54 00 - Fax : 081 71 54 10
namur.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE
Lavolette François
Attaché
Tél : 081/715406
0479/791441
Francois.lavolette@spw.wallonie.be

Nos réf: C.D. (72)
Vos réf :

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :

www.le-mediateur.be

Service public de Wallonie **SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**

(réduction des déboisements et de certaines emprises sur le patrimoine naturel, prise en compte des chiroptères, ...).

Afin de compléter notre dossier, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir une copie de votre décision.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur,
M. Martin CLEDA**

Copie pour info : ct de Namur



CONTACT

DEPARTEMENT DE LA NATURE
ET DES FORETS

DIRECTION DE NAMUR

Avenue Reine Astrid 39

B-5000 NAMUR

Tél. : 081 71 54 00 - Fax : 081 71 54 10

namur.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Laviolette François

Attaché

Tél : 081/715406

0479/791441

Francois.laviolette@spw.wallonie.be

Nos réf: C.D. (72)

Vos réf :

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :

www.le-mediateur.be

Service public de Wallonie

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement